



Communauté Européenne

MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS MINISTÈRE CHARGÉ DES TRANSPORTS

Ministère chargé des Transports

Licence n° 2023/32/ 0000027

pour le transport international de marchandises par route pour compte d'autrui

HURE TRANSPORTS

La présente licence autorise (1)

8 RUE GAMBETTA BP 12
62118 BIACHE-SAINT-VAAST

n° SIREN 378571012

à effectuer, sur toutes les relations de trafic, pour les trajets effectués sur le territoire de la Communauté, des transports internationaux de marchandises par route pour compte d'autrui tels que définis dans le règlement (CE) n° 1072/2009 du Parlement européen et du Conseil du 21 octobre 2009 établissant des règles communes pour l'accès au marché du transport international de marchandises par route et conformément aux dispositions générales de la présente licence.

Observations particulières :

La présente licence est valable du 01/01/2023 au 30/04/2032

Délivrée à LILLE (FRANCE)

le 17/11/2022

Ministère chargé des Transports
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
HAUTS-DE-FRANCE

(2)
Pour le Préfet et par délégation
Le Chef du Pôle Régulation et
Contrôle des Transports
Pascal DE SAINT VAAST